



PAR COURRIEL

Montréal, le 28 mai 2026



Objet : DAI-2026-068 - Données sur le Programme chèque emploi-service

Bonjour,

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « **Loi sur l'accès** »), nous avons traité votre demande d'accès reçue par courriel le 1^{er} mai concernant la communication des documents suivants :

« 1. Le nombre de personnes qui ont bénéficié d'ententes particulières [...] depuis 2021 ;

2. Le nombre de personnes évaluées avec un profil CHSLD qui ont demandé une entente particulière depuis 2021 ;

3. Le nombre de personnes recevant une aide du programme CES et vivant à leur domicile qui ont reçu une permission pour obtenir des services financés par le CES et rendus à l'extérieur de leur domicile depuis 2021 ;

[...]

5. Le nombre d'adultes vivant dans un foyer de groupe financé par l'état (CHSLD, MDA-MA, RI-RTF-RPA), ayant exprimé leur désir de demeurer à leur domicile pour qui aucune entente particulière n'a été proposée.

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile qui sont offerts et exécutés par un « employé » en lien d'emploi avec :

1. Un CIUSS/CISSS/CLSC ;

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile offerts et exécutés par un « employé » qui est payé par le chèque emploi (CES).

[...] combien de personnes en situation de handicap ne reçoivent actuellement aucun service à domicile qui soient offerts et exécutés par un « employé » payé par l'État malgré une évaluation Iso-SMAF ou autres exposent le besoin.

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile dont les heures soins sont limitées à 45 heures et moins par semaine. Le tout alors que les besoins objectivés sont plus conséquents.

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile dont les heures soins dépassent 45 heures par semaine.

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile dont l'exécution inclut le droit de faire des activités à l'extérieur du domicile (le cas Jonathan Marchand).

[...] combien de personnes en situation de handicap qui reçoivent actuellement des services à domicile ont interdiction d'utiliser les heures soins octroyés pour faire des activités à l'extérieur de leur domicile (contrairement à Jonathan Marchand).

[...] combien de personnes en situation de handicap ont requis une entente similaire ou identique à celle octroyée à Jonathan Marchand sans l'obtenir.

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile, dont les heures soins dépassant 166 heures par semaine.

Le tout sans égard à l'âge de la personne en situation de handicap

[...] combien d'usagers depuis 2021 sont décédés alors qu'ils bénéficiaient eux aussi d'une entente similaire ou identique à celle octroyée à monsieur Jonathan Marchand ? Le tout afin de déterminer combien d'ententes furent signées depuis 2021.

[...] le nombre de Québécois âgés de 18 à 100 ans qui sont forcés de vivre dans un foyer de groupe »

Veuillez noter que la Loi sur l'accès prévoit, à son article 1, que la « (...) loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (...) » et à son article 15, que « le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements ».

En réponse à votre demande d'accès, veuillez trouver ci-joint les informations détenues par le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la *Commission d'accès à l'information* dans les trente (30) jours suivants la réception de la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint le document intitulé *Avis de recours*.

Si de l'information additionnelle s'avérait nécessaire, veuillez communiquer avec nous au : 514-686-5638

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Me Marie-Christine Tremblay
Avocate
Responsable de l'accès aux documents

MCT/iv

p. j. Avis de recours

Article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel

AVIS DE RECOURS
RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

A) POUVOIR

L'article 135 de la Loi sur l'accès prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 514 844-6170

B) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

C) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

A) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

B) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

C) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

1. Le nombre de personnes qui ont bénéficié d'ententes particulières [...] depuis 2021 ;
 - 60 usagers avec ententes particulières (45hrs et +)
2. Le nombre de personnes évaluées avec un profil CHSLD qui ont demandé une entente particulière depuis 2021 ;
 - Idem à la question 1
3. Le nombre de personnes recevant une aide du programme CES et vivant à leur domicile qui ont reçu une permission pour obtenir des services financés par le CES et rendus à l'extérieur de leur domicile depuis 2021 ;
 - À ce jour, 3 usagers (information non-disponible rétroactivement)
5. Le nombre d'adultes vivant dans un foyer de groupe financé par l'état (CHSLD, MDA-MA, RI-RTF-RPA), ayant exprimé leur désir de demeurer à leur domicile pour qui aucune entente particulière n'a été proposée.
 - Information non-disponible

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile qui sont offerts et exécutés par un « employé » en lien d'emploi avec :

1. Un CIUSS/CISSS/CLSC ;

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile offerts et exécutés par un « employé » qui est payé par le chèque emploi (CES).

- À ce jour, 310 usagers en déficience physique

[...] combien de personnes en situation de handicap ne reçoivent actuellement aucun service à domicile qui soient offerts et exécutés par un « employé » payé par l'État malgré une évaluation Iso-SMAF ou autres exposent le besoin.

- aucun

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile dont les heures soins sont limitées à 45 heures et moins par semaine. Le tout alors que les besoins objectivés sont plus conséquents.

- aucun

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile dont les heures soins dépassent 45 heures par semaine.

- À ce jour, 15 usagers

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile dont l'exécution inclut le droit de faire des activités à l'extérieur du domicile (le cas Jonathan Marchand).

- À ce jour, 3 usagers

[...] combien de personnes en situation de handicap qui reçoivent actuellement des services à domicile ont interdiction d'utiliser les heures soins octroyés pour faire des activités à l'extérieur de leur domicile (contrairement à Jonathan Marchand).

- Aucun

[...] combien de personnes en situation de handicap ont requis une entente similaire ou identique à celle octroyée à Jonathan Marchand sans l'obtenir.

- Aucun

[...] combien de personnes en situation de handicap reçoivent actuellement des services à domicile, dont les heures soins dépassant 166 heures par semaine.

- À ce jour, 1 usager

Le tout sans égard à l'âge de la personne en situation de handicap

[...] combien d'utilisateurs depuis 2021 sont décédés alors qu'ils bénéficiaient eux aussi d'une entente similaire ou identique à celle octroyée à monsieur Jonathan Marchand ? Le tout afin de déterminer combien d'ententes furent signées depuis 2021.

- Information non-disponible.

[...] le nombre de Québécois âgés de 18 à 100 ans qui sont forcés de vivre dans un foyer de groupe »

- Information non-disponible.